RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1973 B 00011
Numéro SIREN : 732 920 111
Nom ou dénomination : ABELLO BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2018 sous le numéro de dépôt 12493

Depôt au greffe du
Tribunal de Commerce de
BEZIERS
le 17 SEP. 2018
Sous le n° A12693

ABELLO BATIMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 13, rue de Metz, 34310 CAPESTANG
732920111 RCS BEZIERS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2018

L'an deux mille dix huit,
Le trente et un janvier,
A 10 heures,

Les associés de la société ABELLO BATIMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 13, rue de Metz 34310 CAPESTANG, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Roland ABELLO, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Elodie ABELLO est désigné comme secrétaire.

Monsieur Bernard LAPOUYADE, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2500 actions sur les 2500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus le quorum requis des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

EA BA

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Roland ABELLO de son mandat de Président à compter du 1er janvier 2018, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Guillaume ABELLO,
Né à BEZIERS (34500) le 16/04/1972
De nationalité française
Demeurant 1 Rue Jujubes – 34310 CAPESTANG

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, Monsieur Guillaume ABELLO percevra à compter du 1er janvier 2018, une rémunération annuelle brute de 60 000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Guillaume ABELLO de son mandat de Directeur Général à compter du 1er janvier 2018, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Roland ABELLO
Né à QUARANTE (34310) le 08/02/1947
De nationalité Française
Demeurant Avenue Léon Blum – 34310 CAPESTANG.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Roland ABELLO disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Roland ABELLO aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

EA RA

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, Monsieur Roland ABELLO percevra à compter du 1er janvier 2018 une rémunération annuelle brute de 37 920 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

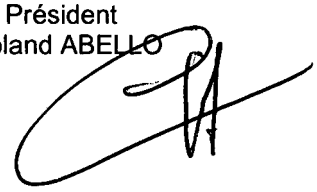
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Roland ABELLO



Le secrétaire
Elodie ABELLO

